



**Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi  
Présidente de la Cour pénale internationale**

*Allocution de la Présidente lors de la 16<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome*

*Vérifier à l'audition*

*New York  
4 décembre 2017*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Madame le Procureur, Monsieur le Greffier,  
Monsieur le Président du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes,  
Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de présenter le rapport annuel de la Cour à l'occasion de cette seizième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome.

D'entrée de jeu, je voudrais exprimer à Monsieur le ministre Sidiki Kaba la reconnaissance de la Cour pour l'important travail qu'il a accompli comme président de l'Assemblée des États parties lors des trois dernières années.

La Cour entrevoit avec grand plaisir sa collaboration avec le prochain président de l'Assemblée, Monsieur O-Gon Know, dont les qualités professionnelles et personnelles sont bien connues. À un moment où la Cour fait face à un volume d'activité judiciaire sans précédent, sa vaste expérience en tant que l'un des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ayant servi le plus longtemps sera un grand atout pour notre système.

Je suis convaincue qu'il poursuivra les efforts du Président Kaba pour entrer en contact avec les États et la société civile afin d'écouter leurs vues et préoccupations, encourager la coopération avec la Cour et promouvoir l'universalité du système du Statut de Rome.

M. le Président,

Cette Assemblée offre un espace idéal pour engager un dialogue constructif ouvert à tous, un dialogue auquel la Cour souhaite également contribuer. En effet, comme je l'ai mentionné l'an dernier, la Cour est disposée à entendre toutes les vues et préoccupations, sans toutefois compromettre son indépendance judiciaire qui doit être toujours préservée. En tant qu'institution judiciaire, la Cour est une organisation internationale d'une nature différente. Son indépendance de toute influence extérieure est essentielle pour assurer son identité, sa crédibilité et sa légitimité.

Cependant, l'indépendance judiciaire n'a pas et ne doit pas freiner les efforts qui ont été entrepris collectivement pour améliorer l'efficacité de la Cour, ce qui a été ma priorité en tant que Présidente de la Cour. J'ai lancé au cours de mon mandat plusieurs initiatives pour améliorer l'efficacité et la qualité des procédures judiciaires et, plus largement, renforcer la gouvernance de la Cour.

Au cours des trois dernières années, toutes les étapes de la procédure ont fait l'objet d'une révision par les juges à l'occasion de retraites et par le biais d'autres mécanismes. Les réformes concrètes que nous avons mises en œuvre produisent déjà leurs fruits dans nos salles d'audience et dans la conduite des affaires, entre autres par une diminution drastique du temps nécessaire pour conduire certaines étapes ou aspects de la procédure.

Des améliorations sont également perceptibles dans d'autres domaines, y compris la recherche juridique. À cet égard, je suis heureuse d'annoncer que d'énormes progrès ont été réalisés dans le développement à l'interne d'une base de données jurisprudentielle, dont j'espère le lancement dans les prochaines semaines.

Monsieur le Président,

La Cour considère l'amélioration de ses résultats comme une entreprise de tous les jours, qu'elle doit poursuivre à mesure qu'elle tire les leçons de ses nouvelles expériences. L'évolution des affaires en cours me conduit à penser que, dans un avenir proche, la Cour devrait se pencher de près sur certains thèmes particuliers, dont les questions relatives à la représentation légale des victimes, aux réparations et à l'aide judiciaire.

Pendant les trois années de mon mandat de Présidente, j'ai cherché à améliorer notre travail en favorisant les discussions collectives et, par là même, le développement d'une culture judiciaire plus cohérente. Une telle cohérence est essentielle pour accroître la prévisibilité, accélérer les procédures et en faciliter la compréhension par les parties et les victimes. Toutefois, il est particulièrement difficile d'élaborer une culture judiciaire cohérente dans un environnement multiculturel comme le nôtre. Les juges et le personnel juridique viennent de différentes régions du globe, possèdent des expériences différentes et doivent, en outre, se familiariser avec un système hybride novateur associant les différents systèmes juridiques du monde, avant de le mettre en pratique. Une difficulté supplémentaire est le renouvellement d'un tiers des juges tous les trois ans. Je suis certaine que les juges qui seront élus lors de

cette Assemblée auront conscience de l'importance d'appréhender cette Cour complexe au système juridique mixte avec la souplesse, l'ouverture d'esprit et la collégialité voulues.

Les réalisations de la Cour et la complexité de son travail sont désormais évaluées, dans la mesure du possible, au moyen d'indicateurs de résultats. À ce propos, je souhaite attirer votre attention sur le troisième rapport de la Cour consacré aux indicateurs de résultats, que nous vous avons récemment communiqué. Comme nous l'avions annoncé l'année dernière, nos efforts se sont concentrés en 2017 sur le recueil des données correspondant aux indicateurs qui avaient été retenus. L'année prochaine, la Cour poursuivra le recueil des données pertinentes au regard des quatre objectifs identifiés et, sur cette base, elle continuera de vérifier s'il y a lieu d'ajuster davantage les indicateurs choisis.

Monsieur le Président,

Dans ma récente allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai indiqué que la Cour souhaitait renforcer les mesures visant à garantir le respect, par les responsables élus et les fonctionnaires, des normes d'intégrité et de professionnalisme les plus strictes dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Je suis heureuse de vous annoncer que nous venons tout juste de mettre la touche finale à un état des lieux de l'ensemble des dispositions légales pertinentes et des codes de déontologie touchant aux fonctions des responsables élus et des membres du personnel, lorsqu'ils sont au service de la Cour et après qu'ils quittent celle-ci. Sur cette base, la Cour veillera à déterminer si de nouvelles dispositions légales ou mesures sont nécessaires. La Cour veillera à tenir les États parties informés à cet égard.

Dans ce contexte, je voudrais insister sur l'importance du Mécanisme de contrôle indépendant, créé par la présente Assemblée et devenu opérationnel pendant mon mandat. Je tiens à saluer l'excellent travail réalisé par M. Ian Fuller à la tête de ce mécanisme. Si nous sommes navrés de le voir partir, je le félicite pour ses nouvelles fonctions de Directeur des opérations pour l'UNICEF en Afghanistan et lui présente tous mes vœux de réussite dans cet engagement des plus importants.

Monsieur le Président,

Conformément au principe de « Cour unique », nous nous sommes efforcés d'améliorer la qualité de la présentation du budget, pour en faire un document plus cohérent rendant compte, dans la mesure du possible, de la concordance de vues entre les différents organes au sujet des ressources nécessaires à l'accomplissement effectif du mandat dont est investie l'institution.

Je voudrais remercier le Comité du budget et des finances pour les orientations qu'il donne à la Cour. En particulier, sur une note plus personnelle, je tiens à exprimer ma gratitude à Mme Carolina Fernández Opazo, qui a présidé le Comité pendant la majeure partie de mon mandat. Nos discussions franches et la sincérité des informations en retour qu'elle m'offrait nous ont aidées, la Cour et moi-même, à comprendre les points de vue et préoccupations du Comité. Je suis certaine que ce dialogue constructif se poursuivra sous la direction du nouveau Président du Comité, M. Kozaki, auquel je souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur le Président,

Beaucoup de choses ont été accomplies dans les limites des ressources que la présente Assemblée a accordées en 2017 à la Cour, qui lui en est reconnaissante.

Trois affaires en sont au stade du procès en première instance et quatre autres affaires dans lesquelles des déclarations de culpabilité ont déjà été prononcées en sont au stade des réparations. Plusieurs ordonnances ont été rendues dans le cadre de ces dernières, accordant des réparations tant individuelles que collectives. La Chambre d'appel a examiné et continue d'examiner nombre d'appels interlocutoires, des appels liés aux procédures en réparation et, surtout, les appels interjetés contre les déclarations de culpabilité et les peines prononcées dans deux affaires.

Pour ce qui est des procédures préliminaires, un nouveau mandat d'arrêt a été décerné et l'autorisation d'ouvrir une nouvelle enquête a été donnée. Une autre demande d'autorisation présentée par le Procureur aux fins de l'ouverture d'une enquête est actuellement en cours d'examen. La Cour a amélioré sa capacité d'informer et sensibiliser les victimes et les communautés touchées par les crimes pour garantir une compréhension adéquate de nos procédures de même qu'un accès suffisant à ces procédures. La participation et la réparation

des victimes sont des aspects essentiels du système de Rome. À cet égard, je souhaiterais souligner le rôle crucial joué par le Fonds au profit des victimes pour une plus grande justice réparatrice et exprimer ma gratitude pour vos dons au Fonds.

Monsieur le Président,

Enfin, et ce dernier point n'est pas des moindres, je tiens à exprimer ma plus sincère gratitude à M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, pour sa présence parmi nous en ce jour. Je ne saurais insister assez sur l'importance du précieux soutien qu'il apporte à la Cour à titre personnel et que l'ONU apporte à la Cour sous sa direction.

Bien que la Cour ne fasse pas partie du système des Nations Unies, elle en partage les valeurs et les buts fondamentaux. Nous bénéficions de la coopération indispensable que l'ONU, ses agences, ses fonds et ses programmes nous offrent sous diverses formes. Ces partenariats nous sont chers et nous sommes fermement décidés à les poursuivre et à les consolider.

La Cour a besoin de l'ONU pour s'acquitter efficacement de son mandat. Elle a également besoin de la coopération et du soutien de la communauté internationale dans son ensemble, c'est-à-dire les États, les organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, dont font partie les organisations représentatives des professions juridiques.

À l'heure où de sérieux revers semblent compromettre certains des acquis de la lutte contre l'impunité, il est essentiel que la communauté internationale maintienne son ferme engagement aux côtés de la Cour pour que celle-ci puisse effectivement s'acquitter de son mandat.

Un esprit d'engagement collectif est en effet nécessaire si nous souhaitons renforcer un tel système mondial et interdépendant de justice pénale internationale, un système qui offre une justice rapide et de qualité garantissant que les auteurs de crimes soient sanctionnés à l'issue d'un procès équitable, et que les victimes reçoivent une réparation adéquate pour le préjudice subi.

Je vous remercie de votre attention.

[fin]